**DISCOURS**

**SESSION DE PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES INITIALE 2025**

**AU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

**Par**

**Monsieur Ismaël NABE**

**Ministre du Plan et de la Coopération Internationale**

**09 décembre 2024**

**Mesdames et Messieurs les membres du CNRD,**

**Monsieur le Président du Conseil National de la Transition,**

**Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,**

**Monsieur le Représentant du Chef de l'État,**

**Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,**

**Mesdames et Messieurs les membres du CNT,**

**Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions diplomatiques et consulaires,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions internationales,**

**Mesdames et Messieurs les hauts cadres de l'administration,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants du secteur privé et de la société civile,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs, en vos rangs et grades, tout protocole observé,**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Je voudrais tout d'abord, du haut de cette tribune, exprimer ma profonde gratitude à **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Chef suprême des Armées, Général d'Armée, Mamadi DOUMBOUYA et à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,** pour l'honneur qui m'est fait à l'occasion de cette tradition républicaine de présenter les perspectives macroéconomiques qui sous-tendent le Projet de Loi de Finances Initiale 2025.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Il y a quelques mois, je me tenais devant cette auguste Assemblée pour présenter le cadrage macroéconomique du Projet de Loi de Finances Rectificative 2024. A la suite des discussions avec la mission du Fonds Monétaire International, le taux de croissance économique avait été révisé de 4% en 2022 à 6,2% en 2023, grâce à des réformes structurelles et une gestion rigoureuse des finances publiques.

Le cadrage permet de visualiser de manière concrète l'évolution des agrégats du secteur réel, en l'occurrence la production intérieure brute et ses emplois qui s'appuient sur des hypothèses réalistes émises au niveau de l'ensemble des secteurs d'activités. Il permet ainsi de déterminer le taux de croissance économique et sert de base à l'élaboration du budget.

Conformément à la mission de mon Département qui consiste à concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de la planification du développement, de la coopération internationale, de la production et de la diffusion des données statistiques, ainsi que de la gestion de la population et de la capture du dividende démographique, ma communication de ce jour s'articulera autour de trois points essentiels :

**Premièrement :** la présentation du contexte et des perspectives macroéconomiques internationales et nationales ainsi que les hypothèses qui sous-tendent ce projet de Loi de Finances Initiale 2025.

**Deuxièmement :** la planification des actions prioritaires du Gouvernement, en particulier l'élaboration du programme Simandou 2040 qui vise à réussir la transformation structurelle de notre économie.

**Et troisièmement :** l'évocation des engagements internationaux de la Guinée, notamment en termes de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que leur nécessaire alignement au budget national.

**Au titre des perspectives macroéconomiques internationales et nationales,** il convient de mettre en évidence que l'économie mondiale a été fortement impactée par plusieurs événements successifs, parmi lesquels figurent :

• Les répercussions durables de la pandémie de COVID-19, ayant perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales ;

• La persistance des tensions géopolitiques ;

• Le durcissement des conditions de financement, en raison des taux d'intérêt élevés et des risques accrus de refinancement ;

• Une réduction sans précédent du soutien budgétaire.

Cette situation a généré des incertitudes et des fluctuations sur les marchés, impactant sévèrement l'économie mondiale à travers des canaux de transmission tels que le commerce international, les investissements directs étrangers et l'aide internationale.

À ces facteurs s'ajoute l'incendie du dépôt principal de carburant de Conakry en décembre 2023, qui a perturbé la disponibilité du carburant et impacté négativement l'économie nationale.

En dépit de ces difficultés, les prévisions des Institutions de Bretton Woods font état de perspectives optimistes de reprise économique mondiale, grâce aux actions des États qui ont permis de stabiliser les marchés et de relancer les économies. Dans ce contexte, notre pays devrait exploiter cette situation pour promouvoir une croissance diversifiée, soutenue, inclusive et durable.

Au niveau national, malgré ces incertitudes, l’économie Guinéenne fait preuve d'une résilience remarquable face à ces défis mondiaux, en maintenant une trajectoire positive de croissance.

Les perspectives économiques de du pays pour 2024 sont encourageantes, avec un taux de croissance économique de 6%, incluant les effets induits par les travaux de construction des infrastructures du projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou.

Aussi, l'accélération de la mise en œuvre de ce projet avec l'intensification de la réalisation des infrastructures routières, énergétiques et hydrauliques, auxquelles s'ajouteront le renforcement du capital humain et la démocratisation de la digitalisation, ouvre-t-elle des perspectives légitimes de taux de croissance économique jamais atteints par notre pays dans les années à venir.

À cet égard, le Gouvernement compte sur le soutien constant du Conseil National de la Transition pour relever ces défis essentiels pour l'avenir de notre pays.

Il en résulte ainsi les hypothèses suivantes au titre du projet de budget pour 2025 :

• Réaliser un taux de croissance économique de 7,0% grâce aux activités extractives ;

• Atteindre un taux d'inflation à Conakry de 6,0% en moyenne annuelle ;

• Stabiliser le taux de change de la monnaie guinéenne par rapport aux principales devises étrangères (8 488,8 GNF pour un Dollar USD et 9 878,3 GNF pour un Euro).

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**Au titre de la planification des actions prioritaires du Gouvernement,** les autorités ont clairement exprimé leur volonté de refonder l'État. Parmi les actions identifiées pour atteindre cet objectif figurent le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement (SRAD), ainsi que l'élaboration du Programme Simandou 2040, initiée sous la coordination du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, en lien avec le méga projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou.

Il s'agit ainsi pour Son Excellence Monsieur le Président de la République d'inscrire le développement de la Guinée dans une dynamique irréversible au-dessus des régimes politiques. Cette volonté s'appuie sur le programme Simandou 2040.

Le Projet Simandou est un projet transformateur dont les effets d'entraînement et de dimensionnement représentent une véritable révolution économique et industrielle pour la République de Guinée. Il vise à transformer notre pays en un acteur majeur sur la scène minière et à impulser une dynamique de développement durable, capable de soutenir une croissance inclusive et de garantir un avenir prospère pour les générations futures.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Simandou est bien plus que l'extraction de minerais. C'est une vision globale et ambitieuse pour l'avenir de la Guinée, qui s'articule autour des macro-secteurs axés sur cinq piliers essentiels :

**Le Premier Pilier** : L'agriculture, l'industrie alimentaire et le commerce.

L'objectif de ce pilier est d'accélérer la transformation structurelle de notre économie qui passera d'une économie de subsistance à une économie industrielle et commerciale dont l'impact est beaucoup plus appréciable sur le revenu, l'emploi et la croissance. Le vocable agriculture désigne dans ce sens la ruralité ou l'ensemble du secteur primaire : agriculture, élevage et pêche. Le défi important à relever est de créer les conditions appropriées pour négocier le passage du secteur primaire à l'industrie et à l'intégration sur les marchés porteurs.

**Le Deuxième Pilier : L'éducation et la culture.**

Ce pilier, de par sa nature transversale, constitue le fondement central de la stratégie du capital humain pour les années à venir. Le capital humain englobe l'ensemble des initiatives visant à repenser le système éducatif et à établir des liens entre la production et la formation académique, dans le but de créer des bassins d'emploi qui soient positivement corrélés aux investissements directs étrangers (IDE).

Par ailleurs, la création d'une identité culturelle nationale, incarnée à travers le branding national, témoigne clairement que l'atteinte des objectifs de développement ne repose pas uniquement sur l'application des techniques économiques, car la dynamique culturelle joue également un rôle primordial.

**Le Troisième Pilier : Les infrastructures, les transports et les technologies.**

Tout comme le capital humain, l'infrastructure, les transports et la technologie constituent des moteurs transversaux du développement. Dans un premier temps, il s'agira de lever les contraintes physiques en dotant le pays d'infrastructures de base, puis de développer les infrastructures de développement.

**Le Quatrième Pilier : L'économie, les finances et l'assurance.**

La mise en place d'une infrastructure financière et d'assurance est une condition essentielle pour favoriser le développement financier avec un fort impact sur le développement économique. Il s'agit, d'une part, de diversifier le système de financement et, d'autre part, d'intégrer deux innovations majeures au sein de ce système : la notation pays et la création d'un fonds souverain.

En outre, la construction d'un secteur assurantiel moderne et fort est une garantie pour atténuer les risques financiers issus des financements complexes et structurés comme les partenariats public-privé. L'intérêt de s'appuyer sur ce secteur est également d'assurer la stabilité macroéconomique et la durabilité à long terme à la fois de notre stratégie économique et de nos finances publiques.

**Le Cinquième Pilier : La santé et le bien-être.**

Ce pilier s'appuiera sur la création de Centres hospitalo-universitaires (CHU), qui auront pour mission de coordonner les hôpitaux régionaux, préfectoraux et les centres de santé primaires, afin de renforcer la formation de nos médecins et d'affirmer la spécialisation médicale. Notre pays a besoin d'un système médical cohérent et efficace. L'enjeu consiste à construire et à améliorer le niveau sanitaire du pays.

Cet objectif sera réalisé en lien avec l'édification d'infrastructures contribuant à améliorer le cadre de vie des populations, telles que des centres de loisirs, ainsi qu'à garantir l'assainissement et l'hygiène publique.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs Conseillers nationaux,**

La finalité de cette stratégie de développement économique s'articule autour des points suivants :

• La transformation de l'infrastructure nationale : Le programme Simandou 2040 amplifiera la construction d'infrastructures modernes, notamment un chemin de fer de grande envergure reliant les zones d'exploitation minière et agricole au port de Conakry. Ces infrastructures faciliteront non seulement l'exploitation des ressources minières, mais aussi le développement des secteurs économiques adjacents, en améliorant la connectivité et en créant des emplois pour nos populations.

**• La diversification de l'économie :** L'exploitation du minerai de fer de Simandou offrira à la Guinée l'opportunité de diversifier son économie en créant des revenus supplémentaires, destinés à financer d'autres secteurs clés tels que l'agriculture, l'énergie, l'industrie et les services. Ce processus de diversification est crucial pour diminuer notre dépendance minière et pour préparer l'économie guinéenne aux défis futurs.

**• La création d'emplois et le renforcement des compétences locales :** Le Programme Simandou 2040 mettra un accent particulier sur la formation et le renforcement des compétences de nos ressources humaines. Nous veillerons à ce que la main-d'œuvre locale soit pleinement impliquée dans la réalisation du projet, en bénéficiant de programmes de formation spécialisés pour acquérir les compétences techniques et managériales nécessaires.

Je tiens à saluer l'engagement de tous ceux qui, à différents niveaux, œuvrent pour la réalisation de ce programme, en particulier nos partenaires internationaux, les cabinets conseils KPMG, Rothschild et Southbridge, ainsi que les entreprises et les autorités locales. Ce programme, bien qu'ambitieux, est réalisable grâce à la volonté collective, à l'unité et à la détermination du peuple de Guinée.

Ensemble, nous ferons du Programme Simandou un modèle de réussite, non seulement pour la Guinée, mais aussi pour l'Afrique.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs Conseillers nationaux,**

Ce projet de Loi de Finances initiale 2025 correspond à la dernière année de mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025. Il va ainsi fortement contribuer à la réalisation du Programme Simandou 2040 à travers l'exécution des projets d'investissement par les financements du Budget National de Développement (BND) et de nos partenaires extérieurs.

L'analyse de ce projet de loi de finances montre l'alignement du budget avec les priorités de Simandou 2040. Ainsi, le pilier 1 reçoit 5,6% des dépenses, tandis que les piliers 2 et 5 représentent 52,4% des dépenses. Le pilier 3 bénéficie quant à lui de 29,8% du budget 2025, et le pilier 4 constitue 12,2%. Cela représente une preuve éloquente de l'engagement de tout un pays à amorcer son processus de développement sur la base d'une vision claire.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs Conseillers nationaux,**

Aux plans régionaux et internationaux, il est essentiel de souligner que la Guinée, comme d'autres nations, a pris des engagements en s'alignant sur les Vision 2050 de la CEDEAO, 2063 de l'Union africaine, ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Ces engagements sont intégrés dans les programmes de développement de la Guinée.

Au regard de ces enjeux et de l'importance du renforcement de la coopération internationale, la République de Guinée a été sélectionnée parmi les 35 pays sur les 76 candidats pour présenter son Rapport National Volontaire (RNV 2024) cette année à New York. Ce choix a fait suite à la présentation de son premier Rapport National Volontaire​​​ en 2018, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD, lors du Forum Politique de Haut Niveau à New York.

Le présent Projet de Loi de Finances initiale 2025 est en parfaite adéquation avec les priorités du Gouvernement et inclut des mesures visant à renforcer notre résilience face au changement climatique. Il soutient également des pratiques durables, notamment par le biais d'investissements dans la protection de l'environnement et l'intégration de critères écologiques dans la réalisation des projets d'infrastructures.

Cette approche, qui témoigne de notre engagement à contribuer à la préservation de la planète tout en poursuivant notre développement économique et social, constitue l'essence même de ce projet de Loi de

 Finances initiale 2025. Elle marque une étape clé vers la concrétisation de notre vision d'une Guinée prospère, émergente et durable.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, Honorables membres du Conseil National de la Transition, je sollicite respectueusement l'adoption de ce projet de Loi de Finances initiale 2025.

**Je vous remercie de votre aimable attention !**